



ARRÊTÉ N° 07/2024

**Dérogation à la limitation de tonnage de véhicules poids lourds
Dont le PTAC est supérieur à 3.5T
Délivrée à l'entreprise ISECO
Rue Ste Anne
Le 29 Janvier 2024**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise ISECO en date du 22 janvier 2024 d'être autorisé à emprunter la rue Ste Anne limitée aux véhicules de moins de 3.5T le 29 Janvier 2024 pour une livraison au 17 de la rue Sainte Anne.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison d'une livraison, l'entreprise ISECO représentée par M Benoit PETITGRAND est autorisée à circuler rue Sainte Anne avec le véhicule poids lourds immatriculé AG-962-VN le 29 janvier 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise ISECO.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Véolia.

Fait à QUÉVERT, le 22/01/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 24 janvier 2024